

## CAHIER DES CHARGES

1. Comité de pilotage.....	1
2. Le projet s'adresse à quels artistes ?.....	1
3. Le projet, pour quelles œuvres ? .....	1
4. Conditions de création et de travail.....	2
5. Propriété intellectuelle .....	2
6. Évènementiel.....	3
7. Vente.....	3
Stiram finance .....	4
Stiram ne finance pas.....	4
8. Assurances.....	4
9. Dossier de candidature.....	4

## 1. COMITE DE PILOTAGE

STIRAM, industriel à l'initiative du projet, a souhaité créer un COMITÉ DE PILOTAGE MIXTE constitué :

- Du Président de Stiram
- Du Président de l'Association Montpellier Ados
- De membres de l'association Montpellier Ados
- D'artistes plasticiens

Ce comité a pour mission d'organiser le projet dans tous ses aspects, de prendre toute initiative pour permettre à celui-ci d'atteindre les objectifs fixés et ce, dans l'intérêt de tous les participants.

Le comité a tout pouvoir, et en particulier :

- Pour le choix des avant-projets
- Pour arrêter le nombre de participants
- Pour gérer la promotion de l'opération
- Pour la gestion des ressources
- Pour la répartition de la recette

Le comité examinera toutes les questions et éventuelles difficultés et apportera les réponses appropriées qui seront prises dans l'intérêt général et réputées définitives et sans possibilité de recours.

## 2. LE PROJET S'ADRESSE A QUELS ARTISTES ?

Le projet s'adresse exclusivement aux artistes plasticiens (peintres, sculpteurs, graffeurs...), professionnels dûment enregistrés auprès des organismes appropriés.

Aucune autre limite n'est imposée.

## 3. LE PROJET, POUR QUELLES ŒUVRES ?

Les œuvres sont destinées soit à l'espace public, soit aux particuliers.

Elles doivent donc prendre en compte les normes de sécurité obligatoires en rapport avec leur destination.

Aucune autre limite n'est imposée.

## 4. CONDITIONS DE CREATION ET DE TRAVAIL

Les artistes doivent utiliser les éléments de carrosserie mis à leur disposition par l'entreprise Stiram ainsi que divers matériaux de récupération. Des photos seront disponibles sur le site Internet.

Des visites sont également prévues pour permettre aux artistes de prendre contact avec l'ensemble de ces éléments.

Les artistes pourront utiliser sur rendez-vous (le vendredi uniquement), les matériels de l'entreprise pour réaliser leurs œuvres : cisaille, plieuse, postes à souder, cabine de peinture liquide et unité de peinture poudre...

Des professionnels de l'entreprise seront mis à leur disposition pour l'utilisation des différents matériels.

Stiram fera tout pour répondre aux souhaits des artistes dans la limite des contraintes d'organisation et de sécurité.

Il est précisé que les artistes pourront dans un large esprit d'ouverture et sans perdre de vue la cause poursuivie :

- Travailler seuls
- Travailler avec un petit groupe d'ados (3 ou 4) soit dans l'acte de création (conception / réalisation) soit comme spec-acteur (participation partielle à la réalisation)
- Travailler sur le site Stiram ou dans leur propre atelier

Dans tous les cas, les artistes s'engagent à accueillir des ados dans le cadre du processus créatif tout comme Stiram fera visiter et facilitera le contact entre les ados et les salariés de l'entreprise pour leur permettre de découvrir le monde du travail et celui de la carrosserie en particulier. Un animateur socio culturel de la MDA de Montpellier sera à la disposition de l'artiste et de l'entreprise pour tutorer les ados. Un membre de Montpellier Ados sera le plus souvent présent.

## 5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les artistes auteurs des œuvres réalisées dans le cadre du projet "Cœur de Ville" resteront propriétaires de leurs œuvres si celles-ci ne trouvent pas d'acquéreur à l'issue de la vente aux enchères définie dans le contrat et dont la valeur aura été établie avec leur accord.

A sa charge d'en assurer la responsabilité et la sécurité.

Une cessation de propriétés est toutefois envisageable d'un commun accord entre les deux parties.

## 6. ÉVENEMENTIEL

Les différentes actions suivantes seront mises en œuvre afin de faire connaître l'opération et de conduire au succès commercial au profit de l'association MONTPELLIER ADOS et des ARTISTES.

- le site Internet dédié STI ART®
- Plan de communication auprès des médias généralistes et spécialisés
- Activation des différents réseaux des organisateurs
- Edition d'un catalogue des œuvres
- Week-end d'exposition avant la vente
- Vente aux enchères par commissaire-priseur

## 7. VENTE

La vente sera organisée fin septembre 2014 sur le site STIRAM de Montblanc par un commissaire-priseur.

Des démarches commerciales sur projet seront conduites auprès des cibles identifiées :

- Collectivités territoriales et mairies
- Industriels mécènes
- Collectionneurs
- Musées
- Particuliers

Un prix de réserve sera imposé lié à la cote de chacun des artistes et en accord avec eux.

Répartition des recettes :

Le Comité de Pilotage a arrêté la répartition suivante :

- 20% pour couvrir les frais d'organisation et de promotion
- 40% pour les artistes
- 40% pour l'Association Montpellier Ados

En cas de besoin non prévu, le Comité pourrait revoir cette répartition de sa propre initiative sans possibilité de contestation.

Les aspects financiers suivants sont portés à la connaissance des candidats :

### Stiram finance

- La fourniture les éléments de carrosserie et l'ensemble des matériaux récupérés sur site.
- La possibilité d'utiliser le vendredi les ateliers (sur réservation) avec l'assistance technique nécessaire à l'utilisation des matériels.
- La mise à disposition ses installations de peinture et le personnel nécessaire
- La mise à disposition du site de Montblanc pour la vente aux enchères
- La mise à disposition de la marque STIART® pour le projet
- L'assurance de l'ensemble des intervenants sur site et des œuvres sur site

### Stiram ne finance pas

... Tous les frais non prévus ci-dessus et en particulier :

- Les matériaux autres que ceux résultant de son activité industrielle
- Les frais et honoraires des artistes
- Les frais de commissaire-priseur
- Les frais de transport des matériaux mis à disposition et des œuvres

## 8. ASSURANCES

Stiram assurera tous les intervenants et les œuvres finies sur le Site de Montblanc.

Chaque artiste devra fournir une copie de son assurance en responsabilité professionnelle.

## 9. DOSSIER DE CANDIDATURE

Afin que le Comité de Pilotage puisse organiser au mieux :

- la mise à disposition des matériaux fournis par STIRAM
- la mise à disposition du matériel des ateliers et le personnel professionnel indispensable au fonctionnement de celui-ci en toute sécurité
- le succès de l'opération dans tous ses aspects, il a été décidé de retenir sur dossier de candidature une vingtaine de projets,

le dossier de candidature doit obligatoirement contenir sous peine de non recevabilité :

- ✓ Un CV et une photo de l'artiste
- ✓ 2 ou 3 photos significatives de son travail
- ✓ 1 maquette dessinée avec les précisions utiles
- ✓ Le dossier de candidature totalement renseigné.

**Le dossier doit être adressé avant le 10 avril 2014 de préférence par mail à [stuart@stiram.com](mailto:stuart@stiram.com) ou par courrier à :**

STIRAM

À l'attention de STI ART

ZI Copernic

34 290 MONTBLANC

**À noter :**

- ✓ Email pour toute information complémentaire : [stuart@stiram.com](mailto:stuart@stiram.com)
- ✓ Contact

Jacques Llorca

Président Montpellier Ados et membre du Comité de Pilotage

06 25 16 03 96 / [jacques.llorca01@gmail.com](mailto:jacques.llorca01@gmail.com)

Bernard MALIGE

Président de STIRAM et membre du Comité de Pilotage

06 09 68 67 73 / [stuart@stiram.com](mailto:stuart@stiram.com)